ANNEXE 25
N°486

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Réf. Dossier : 233/2026

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **SA l'Universelle IMMO** représentée par Monsieur Pascal **Giaccone**,
dont les bureaux se trouvent Boulevard Zénobe Gramme 25 à 4040 Herstal.

Le bien concerné est situé Boulevard Zénobe Gramme 45 à 4040 Herstal
et cadastré Division 1, section D n° 15/2D- 15/2E- 16/2A- 17/2A.

Le projet consiste en la pose de nouvelles enseignes, nouveaux totems, nouveaux drapeaux et bandeaux publicitaires ainsi que l'abattage d'un arbre et présente les caractéristiques suivantes :

- Application des articles D.IV.40, al. 2° du CoDT: Demande de permis impliquant un ou plusieurs écarts au schéma d'orientation local (PCA, n°11A-): Transformation et pose d'enseignes en zone de verdure, parc et square.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** (ville@Herstal.be ou 04 256 83 13) durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le vendredi de 9h à 12h uniquement, à l'adresse suivante : Centre administratif « La Ruche », service administratif des Travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Sandra **Fusella**, Architecte, téléphone : 04/256 83 13, mail : ville@herstal.be, dont le bureau se trouve place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 5 novembre 2026 au 23 novembre 2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be

NB: Les bureaux sont inaccessibles les 2 et 11 novembre 2026 ;

A Herstal, le 30 octobre 2026

Par le Collège,

La Directrice générale adjointe f.f.,
S. **Gonzalez**

Le Bourgmestre,
F. **Daerden**